REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4166

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Lyon 8ème - Charly

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à la société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) - Conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4166

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Lyon 8ème - Charly

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) et à la société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS) - Conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération Jardins collectifs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021 2026, approuvée par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2023-1875 du 25 septembre 2023, la Métropole a approuvé son dispositif d'accompagnement des espaces collectifs nourriciers pour une alimentation saine et durable.

La Métropole accompagne, depuis 1999, les initiatives de jardinage collectif et participatif développées sur son territoire. Le cadre de son intervention a évolué de manière successive au travers de différentes délibérations de 2006 à 2021, visant à élargir les bénéficiaires, également en lien avec le plan nature.

En plus de contribuer à la composition de la trame verte, à la préservation de la biodiversité et à la végétalisation des milieux urbains, les jardins collectifs intègrent un important volet alimentaire.

À ce jour, plus de 450 jardins collectifs sont répertoriés sur le territoire métropolitain, couvrant une superficie de plus de 155 hectares. Ils sont de toutes tailles, de différentes natures (jardins familiaux, d'insertion, participatifs, de rue, vergers, vigne, etc.) et portés par une grande diversité d'acteurs (associations, collectivités locales, établissements publics, comités d'entreprise, etc.).

La Métropole a renforcé sa politique de soutien aux jardins collectifs en la faisant concorder avec les objectifs de la stratégie alimentaire métropolitaine votée en 2019. Ainsi, la Métropole assure l'aide à la mise en route et à la création ainsi que la réhabilitation des jardins visant à un changement de pratiques face au changement climatique. Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée.

Face aux enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, la Métropole accompagne aussi la structuration de réseaux pour échanger sur les pratiques ainsi que les acteurs œuvrant à la préservation des ressources semencières et à leur adaptation face au changement climatique pour veiller à la résilience alimentaire du territoire.

II - Soutien au développement de la ferme semencière du Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA)

Le CRBA est une association Loi 1901, créée en 2008. Il développe des activités de conservatoire de semences, d'étude, de diffusion et de multiplication de variétés botaniques d'origine ou d'intérêt local ainsi que de conception et réhabilitation de jardins ou adaptation de territoires face aux enjeux climatiques.

L'association CRBA engage des actions pour répondre aux enjeux environnementaux actuels dans un contexte de bouleversement climatique, au sein de ses différents pôles : horticole, jardin et territoires et transmission des savoirs. L'association connaît une croissance importante depuis son installation en 2019 à Charly, avec la création du pôle horticole, une équipe terrain de plus en plus nombreuse (11 salariés et cinq chercheurs et personnalités associées) et désormais trois sites d'implantation.

La ferme semencière, créée en 2022 en réponse à un appel à projets de la Métropole, a pour objectif de produire et distribuer des semences de qualité, localement adaptées au changement climatique, en agriculture biologique. Le CRBA s'est engagé à distribuer gratuitement ses semences aux professionnels de l'agriculture. Ce projet s'inscrit dans le périmètre du projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) et vise à renforcer la sécurité alimentaire, l'autonomie et la résilience des agriculteurs et soutenir les pratiques agricoles durables. L'objectif est de constituer, à terme, un réseau local de fermes semencières, permettant la production et l'échange de variétés adaptées au contexte métropolitain et aux besoins de ses acteurs. Ce projet doit permettre d'amener de la diversité variétale dans les assiettes des collégiens, sur les étals des marchés et les tables des Grand Lyonnais.

Depuis 2024, le CRBA développe une réelle méthodologie de sélection participative impliquant l'ensemble des acteurs des filières et du territoire (agriculteurs, transformateurs, consommateurs, chercheurs, décideurs) pour établir une gamme de variétés adaptées à leurs besoins et aux enjeux locaux :

- année 1 : criblage - étude des caractéristiques d'un grand nombre de variétés (50 à 150) sur peu de caractères dans le but d'en choisir quelques-unes au sein de la Station agronomique Vavilov et évaluation interne,
- année 2 : essais de culture des 10-20 variétés les plus intéressantes sur quelques caractères au CRBA et chez des agriculteurs et sélection participative : agronomique (au champ) et organoleptique (dégustation),
- année 3 : essais de culture des variétés choisies à l'issue de la sélection participative (moins de 10 variétés) au CRBA et chez des agriculteurs pour évaluation sur beaucoup de caractères et validation des résultats.

Le CRBA a, notamment, réalisé en 2024 des essais et une sélection participative de variétés de laitues qui se poursuivra en 2025, en plus des nouveaux projets de sélection sur d'autres légumes qui seront lancés. Une enquête réalisée auprès des maraîchers du territoire a permis d'initier la création d'un groupe de maraîchers intéressés par la thématique qui seront impliqués dans la réflexion en 2025. Un temps important sera dédié à l'animation de ce groupe d'agriculteurs, en partenariat avec la Métropole. Sur les légumineuses, la thèse se poursuit et trois réunions de sélection participative ont été réalisées cette année, afin de sélectionner des variétés de lentilles et de pois intéressantes agronomiquement et nutritionnellement.

Des efforts particuliers, initiés en 2024, se poursuivront en 2025 sur l'étude des statuts juridiques et phytosanitaires des variétés avant leur distribution aux professionnels et la création d'une base de données qui centralisera les informations sur les variétés dans le but de faciliter leur diffusion aux professionnels. Enfin, un comité technique semences a été constitué en 2024, impliquant la Chambre d'agriculture, l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural, le CRBA et la Métropole, permettant de développer le projet en bonne collaboration avec les acteurs des semences sur le territoire.

Le coût estimé de ces actions est de 280 740 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 127 500 € nets de taxes. Pour mémoire, en 2024, la Métropole était sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 170 000 € et une subvention d'investissement de 120 000 €.

Le plan de financement du projet 2025 s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
action 1 : gérer, conserver, régénérer et décrire les collections de ressources phytogénétiques de nos conservatoires	66 887,07	Métropole	117 500
action 2 : co-évaluer nos ressources phytogénétiques et les sélectionner pour leur bonne qualité agronomique sur le territoire du PATLY selon les besoins des agriculteurs locaux et animer le réseau d'agriculteurs / sélectionneur correspondant	86 181,38	Métropole (thèse convention industrielle de formation par la recherche -CIRFE-)	10 000
action 3 : reproduire et distribuer de la semence de variétés locales patrimoniales	65 559,54	Compagnie nationale du Rhône	122 993
action 4 : initier des démarches pour devenir opérateur certifié auprès de SEMAE et pouvoir apposer des passeports phytosanitaires sur quelques espèces prioritaires	7 874,62	mécénat	30 247
action 5 : thèse CIFRE : évaluations agronomique et nutritionnelle de variétés riches en protéines végétales, en conservatoire et au champ	50 397,54		
action 6 : communiquer auprès de tous les publics	3 839,85		
Total	**280 740**	**Total**	**280 740**

III - Soutien aux actions menées en faveur des jardins collectifs par l'association le Passe-jardins

L'association le Passe-jardins est une association Loi 1901, créée en janvier 1998. Tel que défini dans ses statuts, elle a pour objet de favoriser la création et le développement des jardins partagés comme support d'éducation populaire à l'environnement, à la citoyenneté, à l'alimentation, à la santé physique et psychique.

L'association accompagne des collectifs de jardiniers, du projet à la réalisation, pour créer des jardins nourriciers collectifs et partagés, conçus de manière écologique, autonomes et pérennes, contribuant aussi bien à la transition alimentaire qu'à la préservation de la biodiversité en milieu urbain. Sa démarche participative et collective favorise le lien social et le vivre ensemble. Par ailleurs, elle anime le réseau des jardins collectifs et partagés de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), ainsi qu'un centre de ressources documentaires permettant aux habitants et collectifs d'accéder aux informations nécessaires pour mener à bien et faire vivre leurs projets.

L'association le Passe-jardins intervient auprès de la Métropole comme un partenaire de la politique de soutien aux jardins collectifs et partagés et propose régulièrement la mise en œuvre d'actions facilitant la création et le maintien d'espaces nourriciers.

Les différentes actions mises en œuvre par l'association le Passe-jardins constituent auprès des porteurs de projet un important relais de la politique de soutien aux jardins nourriciers de la Métropole. Elles permettent également de maintenir cette politique dans une réelle dynamique, traduite, notamment, par une demande constante de financement, aussi bien pour la création de nouveaux espaces nourriciers que pour le maintien et l'amélioration des espaces nourriciers existants.

Pour l'année 2025, les actions projetées par l'association sur le territoire métropolitain portent sur :

- l'appui à la création de nouveaux jardins et l'aide au maintien des jardins collectifs existants (accompagnement et formation des porteurs de projet, animation du réseau collectifs des jardins partagés, alimentation de l'observatoire métropolitain des jardins partagés, etc.),

- la participation à la transition alimentaire, en augmentant la dimension nourricière des jardins partagés (formations à la permaculture et à l'éco jardinage, séminaires de travail et d'échanges de pratiques sur la qualité des sols et le jardinage en milieu urbain),

- le maintien de la biodiversité dans les jardins (adaptation des techniques de jardinages aux changements climatiques, apport et partage de connaissances auprès des collectifs de jardiniers et des habitants, programme de sciences participatives, etc.).

Le coût estimé des actions de fonctionnement est de 107 731 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 68 340 € nets de taxes. Pour mémoire, en 2024, la Métropole était sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 80 400 €.

Le plan de financement prévisionnel de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement et formation des porteurs de projet (réunions d'information collective, formation à la création d'un jardin collectif, etc.)	47 745	Métropole	68 340
mise en œuvre et alimentation de l'observatoire métropolitain des jardins partagés	11 050	Ville de Lyon - jardins partagés	18 300
animation du réseau métropolitain des jardins partagés	22 774	Ville de Lyon - biodiversité	5 000
amélioration de la productivité alimentaires des jardins collectifs (permaculture / ecojardinage)	7 325	Ville de Villeurbanne	1 400
accueil de la biodiversité dans les jardins (aménagement de sites dans les jardins, programme de sciences participatives)	12 837	État - agence de service et de paiement	3 600
		fonds propres	5 091
Total	**101 731**	**Total**	**101 731**

IV - Soutien à la création d'un jardin nourricier par la SAHLMAS

La SAHLMAS souhaite créer un jardin collectif nourricier au sein de la résidence en autonomie Marc Bloch située 13 rue Marc Bloch, dans le 7ème arrondissement de Lyon.

La création du jardin, d'une surface d'environ 400 m², répond aux objectifs suivants :

- donner à l'ensemble des résidents la possibilité de consommer des fruits et légumes de saison issus du potager,
- impliquer les résidents dans des activités communes de jardinage, permettant de lutter contre l'isolement et de pratiquer une activité physique régulière,
- ouvrir la résidence sur le quartier, en permettant au voisinage (écoles et associations) un accès au jardin. Un lieu avec d'autres jardins est également envisagé (jardin de la résidence Jean Jaurès par exemple).

Le jardin nourricier est réalisé en relation avec la végétalisation de la résidence.

La Métropole est sollicitée pour une subvention d'investissement d'un montant de 3 289 € TTC, correspondant à un montant maximal retenu de 8 222 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
dépenses d'aménagement (jardinières, création de cheminements, création d'une spirale à aromatiques, etc.)	8 222	Métropole - aide aux dépenses d'investissement	3 289
		autofinancement	4 933
Total	**8 222**	**Total**	**8 222**

V - Soutien à la création d'un jardin nourricier par l'association le Passe-jardins

L'association le Passe-jardins vient d'emménager en tout début d'année 2025 dans de nouveaux locaux, situés au 12 rue Edouard Rochet, dans le quartier de Monplaisir (8ème arrondissement de Lyon).

L'association dispose, à cette adresse, d'un grand terrain qu'elle souhaite valoriser par la création d'un espace collectif nourricier qui soit à la fois ouvert sur le quartier (constitution d'un collectif de jardiniers) et serve de lieu de ressource et d'apprentissage (formations et expérimentations, mise en place d'animations permanentes, etc).

Le jardin créé, d'environ 2 000 m², prendra la forme d'un jardin forêt ou d'un bosquet comestible.

La Métropole est sollicitée pour une subvention à hauteur de de 20 300 € TTC, correspondant à un montant maximal retenu de 41 050 € TTC.

La participation est ainsi détaillée :

- aide aux dépenses d'investissement : 20 000 €,
- aide à la gestion de la ressource en eau : 300 €.

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
dépenses d'aménagement	9 242	Métropole de Lyon - aide aux dépenses d'investissement	20 000
dépenses d'équipement	30 968	Métropole de Lyon - aide à la gestion de la ressource en eau	300
gestion de la ressource en eau	840	Ville de Lyon	13 607
		fondation d'entreprise Hermès	3 820
		Association lyonnaise d'écoute et d'accompagnement	3 323
Total	**41 050**	**Total**	**41 050**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 195 840 €, répartis comme suit :

- 68 340 € au profit de l'association le Passe-jardins, dans le cadre de ses actions en faveur de jardins collectifs,
- 127 500 € au profit du CRBA, dans le cadre de ses actions de développement de la ferme semencière,

b) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant de 23 589 €, répartis comme suit :

- 20 300 € au profit de l'association le Passe-jardins, pour la création d'un jardin au 12 rue Edouard Rochet à Lyon 8ème,
- 3 289 € au profit de la SAHLMAS,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 195 840 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2025 et suivants - chapitre 65 répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 156 672 € en 2025,
- 39 168 € en 2026,

sur l'opération n° 0P27O7175.

4° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme global P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 mars 2019 pour un montant de 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal et répartie selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 14 153 € en 2025,
- 9 436 € en 2026,

sur l'opération n° 0P27O7175.

5° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et 2026 - chapitre 204, pour un montant de 23 589 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-332739-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025